

Procès-verbal de la séance du CC du 8 décembre 2022 à la Grande salle de Belmont, 18h15

Présidence : Mme Sandra Gillard Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 3 novembre 2022

La présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. M. Rochat, boursier. Pour la presse, la présidente relève la présence de M. Eric Moser pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat. Dans le public, elle salue les nouveaux citoyens et habitants qui ont répondu à l'invitation de la Municipalité. La présidente excuse les personnes invitées suivantes : Mme la députée Florence Gross, Mme Jacquelin Reigner, présidente du CC de Pully et M. Guy Wolfensberger, président du CC de Lutry.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 43 membres présents, le quorum est atteint.

1 arrivée en cours de séance.

Personnes excusées: Mmes la Conseillère A. Zoia; MM. les Conseillers D. Annese, F. Briaux, G. de Pierri, S. Gabella, M. Henchoz, A. Kalogeropoulos, C. Nicolet, C. Novelli, O. Schär, M.-A. Weber.

Personnes absentes : Mmes les Conseillères F. Le Tadic et A. Merchan Betancourt Dürr.

La présidente passe à l'ordre du jour. Elle propose deux modifications. La première concerne le point 2 avec l'ajout de l'assermentation de Mme Nicky Parrain, dont le nom est arrivé après l'envoi de l'ordre du jour. Elle annonce la suppression du point 6 car la Municipalité l'a informée de leur désir de reporter ce préavis à une prochaine séance, le sujet étant suffisamment important pour être traité dans une séance spécifique. La date du 9 février 2023 est évoquée, elle sera confirmée au plus tôt.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 3 novembre 2022 est mis en discussion. Il est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

2. Assermentation de Madame Nicky Parrain et de Messieurs Fabien Gehrig Serge Juillerat

La présidente présente Mme Parrain, M. Gehrig et M. Juillerat, avant de prier ces personnes de s'avancer. Le texte officiel est lu et les conseillers prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent nos rangs.

3. Communication du Bureau du Conseil

La présidente indique qu'elle a participé le 17 novembre à la séance du Conseil intercommunal de l'ASEL à Paudex.

Le 23 novembre, le préfet a visité notre commune. Pour le Bureau, il s'est entretenu avec la présidente et le secrétaire. M. le préfet a constaté la bonne tenue des archives. La présidente remercie les responsables anciens et actuels, M. Olivier Guignard, Mme Emilie Burget et M. Bérard pour le travail effectué durant l'année. M. le préfet a relevé que la nomination d'un secrétaire suppléant était nécessaire, raison pour laquelle ce point est à nouveau à l'ordre du jour.

4. Communications de la Municipalité

Les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La commission n'a aucune communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bérard indique que la séance du Conseil intercommunal, qui s'est tenue à Paudex le jeudi 17 novembre, a validé à l'unanimité les 2 préavis à l'ordre du jour. Pour le budget 2023, le montant des charges se situe à 11'574'690 francs. 80% sont couverts par la participation des 4 communes partenaires (dont CHF 576'000 pour notre commune). Le solde des produits pour couvrir les charges sont les amendes (2 millions au budget) et d'autres taxes. L'autre préavis concernait un crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule d'intervention. Le Courrier d'Oron-Lavaux a reporté la tenue de cette séance dans son édition du 24 novembre dernier.

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a aucune communication.

6. Préavis municipal N° 12/2022 – Parcelle N° 351– Plan de quartier « Arnier III » Point reporté.

7. Préavis municipal N° 13/2022 - Budget 2023

La présidente donne la parole à M. Marrel, rapporteur de la commission des finances, pour la lecture du rapport.

La présidente parcourt ensuite les pages des documents du préavis. Sans question, elle lit les conclusions. Le budget 2023 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

M. le Municipal Favre remercie l'assemblée pour ce vote et espère que la Municipalité pourra transformer le déficit prévu en chiffres positifs.

8. Nomination d'un·e secrétaire du Conseil (dès le 15 mars 2023)

La présidente indique que Mlle Isabelle Fogoz était intéressée à reprendre la fonction de secrétaire dès sa retraite, ce qui pourra sera le cas à partir de mars prochain. Mlle Fogoz est élue par acclamation. Le poste est assuré à l'intérim par M. Bérard.

9. Nomination d'un e secrétaire suppléant e

La présidente lance un appel. M. Michael G. Markides se propose à ce poste. Sans autre candidat, il est élu par acclamation et est vivement remercié par la présidente.

10. Divers et propositions individuelles

M. Bérard annonce sa démission de la fonction de Conseiller, à l'approche de son prochain déménagement. Il remet également ses mandats comme délégué du Conseil à l'ASEL et comme membre de la Commission de recours en matière d'impôts. Il assumera le secrétariat du Conseil jusqu'au 15 mars prochain.

M. Markides a une demande par rapport au plan d'affectation. Il souhaite connaitre la situation de ce dossier. Mme la Municipale Schiesser indique que le plan est actuellement bloqué. Le problème du dézonage doit être résolu et la situation est bloquée au niveau du Canton, avec des opinions divergentes. Un arbitrage a été demandé au Conseil d'Etat et la Commune est dans l'attente d'une réponse depuis début novembre.

Mme Brändle demande un rafraichissement du marquage de la route cantonale. Elle demande également si le tunnel piétonnier sous l'autoroute depuis la Léchire pourrait être peint par un graffeur. M. le Municipal Michelet indique que le marquage est prévu au budget l'année prochaine. Il sera étudié si le marquage d'une bande cyclable est possible. Au sujet du passage sous l'autoroute, il y a la problématique des déprédations. La politique est d'effacer au plus vite les graffitis pour garder cet espace neutre et ne pas inciter une compétition entre graffeurs. Mettre des couleurs dans une zone fermée peut amener un sentiment anxiogène et pour obtenir un peu plus de luminosité, raison pour laquelle le but est de garder un tunnel blanc.

M. Bolay a deux questions sur le chantier de la route de Burenoz. Il demande si le chantier dépassera les 18 mois annoncés et si un éventuel retard pourrait avoir un

Commune de Belmont-sur-Lausanne Conseil communal

impact sur la somme allouée lors du préavis 4/2021. Dans la phase finale du chantier, où beaucoup d'habitations seront concernées par les travaux, il demande s'il est envisageable de mettre des feux avec un affichage du temps restant en rouge, pour inciter les automobilistes à couper le moteur. M. le Municipal Michelet indique qu'il n'y a pas vraiment de retard sur les travaux ; il y a eu quelques ralentissements avec les travaux les plus délicats qui ont nécessité des fouilles. Les travaux dans la partie supérieure seront bien plus légers et rapides. L'objectif est de poser le revêtement définitif sur toute la longueur au printemps. Des coûts ont fluctué, certains matériaux ont eu une flambée des prix et d'autres une variation à la baisse. Par rapport aux feux d'attente par un système avec horloge, M. le Municipal va se renseigner auprès de l'entreprise. Durant les travaux, il a fallu prendre en compte la pose de feux supplémentaires pour permettre l'accès aux riverains.

M. Roth demande au Bureau d'étudier la possibilité d'améliorer l'envoi des rapports pour qu'ils soient transmis plus tôt aux Conseillers. Actuellement ces rapports sont envoyés 3 jours avant le Conseil.

Mme Grossenbacher a une question sur l'étude en cours du transfert de la structure d'accueil. Dans les discussions, est-ce que la priorité pour les parents de Belmont a été abordé ? M. le Municipal Cuche indique que le point est en pourparlers avec la fondation. Pour l'UAEP, les élèves proches de l'école resteront prioritaires pour profiter des structures. L'inconnue est dans le pré-scolaire (CVE); avec le transfert en fondation, les garanties ne sont plus les mêmes. Il aura des listes d'attente à harmoniser entre les 3 communes (Pully, Paudex, Belmont) et certaines familles pourraient voire leurs enfants placés dans une autre commune, selon les places à disposition dans la structure. Le règlement pour le réseau PPBL (comprenant Lutry), avec la gestion des listes d'attente, devra être refait en 2024. Pour ouvrir des places supplémentaires, il faut des locaux et du personnel, qui devient difficile à trouver.

Mme Uçurum Pion questionne sur la sécurité routière au niveau de la route du Signal. Le problème est lors de la descente avec des vitesses excessives et il manque de la signalisation pour rappeler la priorité aux véhicules à la montée. Mme la Syndique indique qu'elle doit vérifier avec la police. Des contrôles radar sont effectués sur cette route et ce n'est pas ce secteur qui pose le plus de problèmes. Le radar pédagogique pourrait être placé sur la descente pour inciter les conducteurs à ralentir.

M. Le Cann souhaite des pistes cyclables sur toute la route cantonale et non pas seulement par secteurs. Pour le Burenoz, est-ce que des solutions sont envisagées pour faire respecter le 30 km/h afin de sécuriser les pétions aux carrefours en particulier. M. le Municipal Michelet rappelle qu'après l'introduction d'une zone 30, des contrôles et des mesures sont obligatoires pendant la première année d'exploitation. Des dispositions d'aménagement devront être prises pour faire respecter la limitation. On va chercher, avec des couleurs ou d'autres éléments, à rappeler aux conducteurs qu'ils sont dans une zone spéciale. Pour la bande cyclable, en non une piste cyclable, le souhait de la Municipalité est qu'une bande soit tracée de Val-Vert jusqu'à Grandvaux. Suite aux grands travaux sur Lutry, l'absence d'une piste ou d'une bande sur cette route refaite a surpris. Comme certains secteurs sont des routes cantonales,

Commune de Belmont-sur-Lausanne Conseil communal

les Municipalités de Pully, Belmont et Lutry vont intervenir auprès du canton pour demander un marquage sur cette route en faveur de la mobilité douce.

M. Amann a eu un souci en montée avec son vélo dans les travaux. Il demande si le prolongement du temps du feux peut être envisagé. M. le Municipal Michelet indique que les temps d'attente sont standardisés et alignés sur les besoins des T-L. Augmenter le temps a pour conséquence que certains automobilistes considèrent que le système dysfonctionne.

M. Boggio souhaite rendre attentif sur des problèmes de sécurité à l'école de Belmont, avec 3 cas récents. Il demande que la Municipalité, la direction des écoles et la police travaillent de concert pour que nos enfants ne se sentent plus en insécurité. Mme la Syndique indique qu'elle a pris connaissance du courrier qui relate les incidents. Elle rappelle qu'une responsabilité pénale existe pour les enfants dès 10 ans. Une cellule de la police intervient pour effectuer de la prévention, de la médiation et de la surveillance. M. le Municipal Cuche indique qu'il a également été informé et qu'il a réagi en contactant les doyens concernés. Des cellules harcèlement et pédagogiques ont été activées et le travail est en cours avec les différentes parties. Mme Ganour-Gumy souhaite que le quart parents soit inclus dans les démarches. M. Cuche rappelle que chaque établissement scolaire possède une structure de dialogue entre représentants des parents, du corps enseignant, de la Municipalité et des habitants (quart civil) pour discuter des problématiques et suggestions. Les problèmes seront discutés lors de la prochaine rencontre en début d'année.

Il est 19h55 lorsque la présidente clôt la séance du 8 décembre 2022 et passe la parole à Mme Greiner, syndique, pour la partie officielle d'accueil des nouveaux citoyens.

Pour le Bureau du Conseil communal

la présidente

Sandra Gillard

le secrétaire

Didier Bérard

Distribution:

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture